

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE**

-ooOoo---

Le mardi 16 décembre 2025, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 10 décembre 2025, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, SCAILLIEREZ Philippe, DELELIS Bernard, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, PÉDRINI Lélio (à partir de la question n°17), COCQ Bertrand, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe (à partir de la question n°2), DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique (à partir de la question n°2), GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MACKE Jean-Marie, MANNESSIEZ Danielle, MARIINI Laetitia, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, BECUWE Pierre, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, CANLERS Guy, CRETEL Didier, DECOURCELLE Catherine, DELBECQUE Benoît, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DESSE Jean-Michel, DOUVRY Jean-Marie, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, JURCZYK Jean-François (à partir de la question n°3), LECOCQ Bernadette, LECOMTE Maurice, LELEU Bertrand, MATTON Claudette, NEVEU Jean, PHILIPPE Danièle, PREVOST Denis, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, TOMMASI Céline, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique

PROCURATIONS :

GAQUÈRE Raymond donne procuration à DEPAEUW Didier, DAGBERT Julien donne procuration à BOSSART Steve, SOUILLIART Virginie donne procuration à MULLET Rosemonde, IDZIAK Ludovic donne procuration à DEROUBAIX Hervé, PÉDRINI Lélio donne procuration à LAVERSIN Corinne (jusqu'à la question n°16), CHRETIEN Bruno donne procuration à THELLIER David, DELANNOY Alain donne procuration à LECONTE Maurice, DELECOURT Dominique donne procuration à DUPONT Jean-Michel, BARROIS Alain donne procuration à LECOCQ Bernadette, DEBAECKER Olivier donne procuration à DUHAMEL Marie-Claude, DEMULIER Jérôme donne procuration à JURCZYK Jean-François (à partir de la question n°3), DERUELLE Karine donne procuration à LEMOINE Jacky, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DUCROCQ Alain, MALBRANQUE Gérard donne procuration à MACKE Jean-Marie, OPIGEZ Dorothée donne procuration à PHILIPPE Danièle, PRUVOST Marcel donne procuration à SANSEN Jean-Pierre

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

DEBUSNE Emmanuelle, ALLEMAN Joëlle, BAUVAIS-TASSEZ Sylvie, BRAEM Christel, CARRE Nicolas, CASTELL Jean-François, CLAIRET Dany, COCQ Marcel, DASSONVAL Michel, DELANNOY Marie-Josephe, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DERICQUEBOURG Daniel, DESQUIRET Christophe, FLAHAUT Jacques, HANNEBICQ Franck, HERBAUT Emmanuel, HOCQ René, LEGRAND Jean-Michel, LEVENT Isabelle, LOISON Jasmine, MARCELLAK Serge, MASSART Yvon, PAJOT Ludovic, PICQUE Arnaud, PRUD'HOMME Sandrine, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, TAILLY Gilles, TRACHE Bruno

Monsieur DUPONT Jean-Michel est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,



Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
16 décembre 2025

ADMINISTRATION GENERALE ET MOYENS GENERAUX

**REPLACEMENT DE L'ASCENSEUR PANORAMIQUE DE L'HÔTEL
COMMUNAUTAIRE DE BÉTHUNE - APPROBATION DE L'OPÉRATION ET DE
L'ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

L'ascenseur panoramique a été réalisé en 1995 dans le cadre de création de la salle du Conseil communautaire au 5ème étage de l'Hôtel Communautaire. Cependant, compte tenu de son état de vétusté et de la volonté de répondre aux performances thermiques du bâtiment, il convient de le remplacer.

Il est donc nécessaire de prévoir les prestations au remplacement complet de l'appareil et aux adaptations structurelles pour le futur équipement tout en conservant l'aspect architectural du bâtiment, dans le cadre d'un programme qui porte notamment sur :

- la dépose complète de l'ascenseur et de ses équipements annexes : machinerie, climatiseur...
- la pose d'un nouvel ascenseur avec machinerie électrique
- l'ensemble des travaux d'adaptation : fondations, génie-civil, adaptations électriques et modifications toitures et façades
- et les adaptations et reprises (plâtrerie, peintures, revêtements sol...) à prévoir sur les différents étages desservis.

L'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération est estimée à 450 000 € H.T.

Le calendrier prévisionnel prévoit le démarrage des travaux au second trimestre 2026 pour une livraison prévue fin d'année 2026.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services au Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 10 décembre 2025, il est proposé à l'Assemblée d'approuver l'opération relative au remplacement de l'ascenseur panoramique de l'Hôtel Communautaire situé à Béthune et son enveloppe financière prévisionnelle d'un montant de 450 000 € H.T. selon les modalités détaillées dans les documents ci-annexés. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de approuver les programmes d'opérations de travaux et les enveloppes financières prévisionnelles en application de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée (Codifiée aux articles L 2430-1 à L 2432-2 et reprise au Titre III du Livre IV du Code de la commande publique) relative à la maîtrise d'ouvrage publique en dessous d'un seuil de 5 millions d'euros TTC.

Sur proposition de son Président,
Le Bureau communautaire,
A la majorité absolue,

APPROUVE l'opération relative au remplacement de l'ascenseur panoramique de l'Hôtel Communautaire situé à Béthune (62400), 100 avenue de Londres.

APPROUVE son enveloppe financière prévisionnelle d'un montant de 450 000 € HT, selon les modalités détaillées dans les documents ci-annexés.

PRECISE que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
La Conseillère déléguée,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **17 DEC. 2025**

Et de la publication le : **19 DEC. 2025**
Par délégation du Président,
La Conseillère déléguée,



MANNESIEZ Danielle



MANNESIEZ Danielle

PLANNING PREVISIONNEL

Le délai global de l'opération est estimé à 18 mois :

PLANNING PREVISIONNEL DE L'OPERATION																		
délibération Bureau communautaire																		
Consultation /Attribution marché MOE																		
Etudes de Moe																		
Instruction PC																		
Consultation /Attribution marchés Travaux																		
Délais réalisation Travaux																		

Pour le remplacement de l'ascenseur panoramique et la création d'une gaine, les travaux sont estimés à **6 mois**.

Compétences nécessaires et demandées pour l'opération

Pour le remplacement de l'ascenseur et la création d'une gaine :

- **Architecte**
- **BET Structure**
- **Economiste**
- **Ascensoriste**

Remplacement de l'ascenseur panoramique de l'hôtel communautaire de Béthune

Direction Générale des Services Techniques

Direction du Patrimoine

ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

FONCIER

Achat habitation	<i>estimation</i>	HT
Frais de notaire	<i>Honoraires et frais réglementés</i>	HT
Droit et taxes divers		HT
Permis de construire, taxes divers		- € HT
	Montant du Foncier	- € HT

PRESTATIONS INTELLECTUELLES ET FRAIS DIVERS

Maîtrise d'ouvrage	<i>Frais internes</i>	- € HT
Mandat	<i>Frais internes</i>	- € HT
Conduite d'opération	<i>Frais internes</i>	- € HT
Programmation		- € HT
Autres formes d'assistance spécialisées		- € HT
Géomètre		- € HT
Etude de sol		10 000,00 € HT
Etude de Flux		- € HT
Diagnostic amiante, plomb, ...		- € HT
Diagnostic archéologique		- € HT
1% culturel		- € HT
Etude de Flux 2 + dossier DREAL		- € HT
Frais liés à la consultation de maîtrise d'œuvre		
- Frais de publicité		- € HT
- Frais de dossiers		- € HT
Maîtrise d'œuvre + OPC	<i>Phase 1 à 100%</i>	10,0% 40 000,00 € HT
Contrôle Technique		2 500,00 € HT
Coordination SPS		1 000,00 € HT
Frais liés à la consultation des entreprises		
- Frais de publicité		500,00 € HT
- Frais de dossiers		- € HT
- Frais de commissions	<i>Frais internes</i>	- € HT
Assurance dommages-ouvrage	<i>4% des travaux</i>	5% - € HT
	Montant des Prestations intellectuelles et frais divers	54 000,00 € HT

PROVISIONS POUR ALEAS / TOLERANCE

Taux de tolérance du Maître d'œuvre	0,0%	- € HT
Aléas travaux	0,0%	- € HT
		- € HT
		- € HT
		- € HT
Montant des Aléas et Tolérance		- € HT

PROVISIONS POUR ACTUALISATION ET REVISION

Actualisation	0,0%	- € HT
Révision	2,0%	7 800,00 € HT
		- € HT
		- € HT
Montant des Actualisations et des révisions		7 800,00 € HT

TRAVAUX

MOBILIERS ET EQUIPEMENTS

Sans Objet	- € HT
	- € HT
Montant du mobiliers et équipements	- € HT

Enveloppe financière prévisionnelle

451 800,00 € HT

Arrondi à

435 000,00 € HT

montant TTC

522 000,00 € TTC